



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2008
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-huitième session

9 juin-3 juillet 2008

Point 8 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Stefania **Rosini** (Italie)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

[Point 3 b)]

Programme 17

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 15^e séance, le 20 juin 2008, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan-programme biennal [A/63/6 (Prog. 17)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de l'examen du programme par le Comité.

Examen de la question

3. Les délégations ont apporté leur soutien sans réserve au programme 17 et à ses sous-programmes. Elles ont par ailleurs salué le travail accompli par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui en faisait un pôle d'excellence. Elles ont fait remarquer que la CEPALC jouait un rôle important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont également souligné la contribution non négligeable de la Commission à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de l'intégration régionale et de la cohésion sociale, et au renforcement de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans les politiques des



pouvoirs publics. Enfin, elles ont pris acte de la vulnérabilité de l'Amérique latine et des Caraïbes aux catastrophes naturelles et du fait qu'il fallait mettre en œuvre des programmes d'adaptation et d'atténuation dans le domaine des changements climatiques.

4. Il a été jugé important que la coopération Sud-Sud figure dans le plan-programme. Le Comité a d'ailleurs été informé que l'une des tâches qui avaient été confiées à la CEPALC à l'issue de sa trente-deuxième session, tenue à Saint-Domingue du 9 au 13 juin 2008, consistait à mettre au point une méthode d'évaluation des activités de coopération Sud-Sud et à recenser en ligne, de façon centralisée, les besoins existants et les capacités disponibles dans la région concernant cette forme de coopération, de façon à éviter que les activités se chevauchent et à garantir leur complémentarité avec celles d'autres organisations internationales, comme le Système économique latino-américain. En outre, on a estimé que la CEPALC devait concentrer ses efforts sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables, aux fins du développement durable, et sur l'élaboration d'un consensus sur la cohésion sociale dans les pays ibéro-américains, en accordant une attention particulière aux migrations.

5. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur la façon dont la CEPALC comptait s'attaquer à la crise alimentaire et à ses incidences régionales. Le Comité a été informé que la Commission insérait actuellement cette question sous tous ces aspects dans son programme de travail et qu'elle l'avait également abordée à sa trente-deuxième session. Une unité administrative de la CEPALC s'occupant en particulier des questions agricoles, et chargée en partie de l'exécution du sous-programme 2, collaborait avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à l'analyse de la dimension régionale de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée à Rome le 5 juin 2008, en prévision d'un forum régional sur les pratiques à suivre et les mesures à prendre pour lutter contre les effets de la crise alimentaire. Les délégations ont aussi voulu savoir si les difficultés à lever des fonds extrabudgétaires auprès de certaines institutions de Bretton Woods rencontrées au cours de la période 2006-2007 nuiraient à l'exécution du programme de travail pour la période 2010-2011. Elles ont également demandé des précisions au sujet de la prise en compte, lors de la planification, des enseignements tirés de la mise en œuvre réussie de politiques, et du recours aux technologies de l'information et des communications dans la lutte contre les catastrophes naturelles.

6. Ayant noté qu'un renforcement de la coopération et de la coordination était prévu dans le plan-programme, les délégations ont demandé des éclaircissements sur les moyens envisagés pour y parvenir. Par ailleurs, l'expression « [sont] conformes aux recommandations de la Commission » ou « suivent les recommandations de la CEPALC » figurait dans la plupart des indicateurs de succès, aussi les délégations voulaient-elles savoir comment ces recommandations seraient diffusées auprès des pays membres.

7. En ce qui concerne l'indicateur de succès a) ii) du sous-programme 2, la question a été posée de savoir comment les pays membres pourraient tirer parti des « activités de coopération technique organisées dans le cadre du sous-programme ».

8. Le sous-programme 4 (Développement social et équité sociale) et la mention concernant la nécessité d'adopter une démarche qui prenne en compte la diversité des pays de la région ont été favorablement accueillis. En outre, les délégations ont

jugé que la stratégie associée au sous-programme respectait les accords relatifs aux trois piliers du développement durable consignés dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

9. Les délégations se sont félicitées de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans le domaine du développement régional, comme cela apparaît dans le sous-programme 5, notamment de la promotion des droits de l'homme et de la femme. Elles ont demandé des précisions sur l'existence d'une éventuelle concertation entre la CEPALC et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

10. L'insertion de la question des migrations internationales dans le sous-programme 6 (Population et développement) a été bien accueillie.

11. Les délégations se sont déclarées satisfaites du fait que le sous-programme 8 comprenait une réalisation escomptée portant sur le renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres acteurs de donner suite à la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

12. Les délégations ont apporté leur appui au sous-programme 12 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) et demandé des éclaircissements sur la manière dont la Commission pouvait renforcer la capacité de ses pays membres d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Le Comité a été informé que la CEPALC disposait à son siège sous-régional mexicain d'un coordonnateur des activités que l'ensemble de ses composantes menaient dans les domaines de l'évaluation des conséquences socioéconomiques et écologiques des catastrophes naturelles sur la région et du conseil en matière de réduction des risques et de la vulnérabilité. La Commission disposait également d'un réseau multidisciplinaire de spécialistes prêts à répondre aux demandes d'évaluation et à élaborer des projets de relèvement. Le personnel de la CEPALC dispensait à des spécialistes et aux représentants d'autorités nationales et sous-régionales une formation à l'utilisation de la méthode à laquelle la Commission avait recours pour évaluer les conséquences socioéconomiques et écologiques des catastrophes naturelles.

Conclusions et recommandations

13. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de plan-programme biennal.